

UN LIBRARY

JUL 30 1979



NATIONS UNIES/SA COLLECTION
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/13475
27 juillet 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 27 JUILLET 1979, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'EGYPTE AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir
faire distribuer comme document du Conseil de sécurité, le texte de la lettre en
date du 26 juillet 1979 qui vous est adressée, et dont vous trouverez la copie
ci-jointe.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,

(Signé) A. Esmat Abdel MEGUID

AnnexeLettre datée du 26 juillet 1979, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Egypte auprès de l'Organisation des
Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur, me référant à votre lettre datée du 24 juillet 1979 concernant les consultations du Conseil de sécurité tenues le même jour, de porter à votre attention ce qui suit :

1. La Force d'urgence des Nations Unies a été créée conformément à la résolution 340 (1973) du Conseil de sécurité en date du 25 octobre 1973. La position de l'Egypte concernant cette résolution a été définie à la réunion tenue par le Conseil de sécurité le 25 octobre 1973 (1750ème séance) et dans la lettre que je vous ai adressée en date du 27 octobre 1973 (S/1105).
2. La Force d'urgence des Nations Unies s'est acquittée de sa tâche d'une façon exemplaire; le Gouvernement égyptien tient à lui rendre spécialement hommage et vous demande, Monsieur le Secrétaire général, de transmettre à son Commandant, à ses officiers et à ses soldats ainsi qu'à son personnel civil, l'assurance qu'il apprécie l'ardeur et le dévouement avec lesquels ils ont rempli leur mandat.
3. Le Gouvernement égyptien vous prie également, Monsieur le Secrétaire général, de bien vouloir transmettre aux pays qui ont fourni des contingents à la FUNU l'assurance de sa sincère gratitude.
4. Il tient à réaffirmer qu'il se montrera pleinement coopératif et n'épargnera aucun effort pour faciliter les dispositions à prendre en vue d'un retrait méthodique de la FUNU.
5. Dans votre lettre en date du 24 juillet 1979, vous avez, Monsieur le Secrétaire général, manifesté l'intention de consulter les autorités égyptiennes quant au maintien dans le secteur et aux activités ultérieures des observateurs militaires de l'ONUST; le Gouvernement égyptien réaffirme, à cet égard, qu'il accepte la présence et l'activité de ces observateurs militaires et que l'Egypte est prête à coopérer pleinement avec vous. L'Egypte a pour politique bien établie de considérer que la présence des Nations Unies sur son territoire est une manifestation concrète de leur détermination de faire respecter les principes de la Charte et en particulier de sauvegarder la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tous les Etats Membres de l'Organisation.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,

(Signé) A. Esmat Abdel MEGUID